

Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 19 décembre 2020

Présents :

Yannick BAUGUIL - Magali BOCCARD - Gabriel ESPIE – Joselyne FABRE - Jean-Louis GREZES-BESSET – Laurent GRIMAL - Jacques LACOMBE – Véronique LACOMBE - Benoît MOLINIE – Dominique PEREZ - Aurélien RIPEPI - Danielle SOULIE – Sandrine SUDRES

Absent : Rémi CANITROT

Excusé : Gilles FOULON

Procuration : - Gilles FOULON donne procuration à Gabriel ESPIE

⇒ 14 votants sur 15 élus

Secrétaire de séance: JL GREZES BESSET

1 Approbation du C.R. du précédent Conseil Municipal

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'approbation du compte-rendu du précédent conseil qui a eu lieu le 14 novembre 2020.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2 Décision modificative n°3 – Equilibre des chapitres d'ordre

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget principal de la Commune,

Et suite à la demande du trésor public, Mr le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de modifier les inscriptions du budget primitif pour l'année 2020 de la façon suivante :

Section d'investissement :		
	Diminution	Augmentation
Article 2184-040	- 2 805,41 €	
Article 28031-040	- 3 000,00 €	
Article 2184-146		+ 2 805,41
Article 722-040		+ 3 000,00

Ces modifications d'ordre comptable n'ont aucune incidence dans le budget 2020.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte les modifications proposées.

3 Délibération pour avis sur le rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable 2019 – Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Vaur –

Conformément aux articles L2224-5 et D 2224-1 du Code général des collectivités territoriales, Mr le Maire présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Il est demandé à l'assemblée municipale de donner son avis sur le rapport suivant (ci-annexé) et notamment :

- Les indicateurs techniques : points de prélèvements, nombre d'habitants, nombre de résidents permanents et saisonniers, nombre de branchements, volume d'eau distribués ;
- Les indicateurs financiers : pour le prix de l'eau, tous les éléments relatifs au prix du mètre cube, les modalités de tarification selon les types d'abonnement, les redevances de l'agence de l'eau et du FNDAE, la TVA, le cas échéant les surtaxes communales ;
- Pour la gestion, encours de la dette, montant des travaux réalisés.

Mr le Maire donne lecture de ce rapport.

Le Conseil Municipal, vu le rapport annuel du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Vaur,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE :

- D'approuver le rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Vaur,
- Charge Mr le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

4 Acquisition d'un local technique

Mr le Maire expose au Conseil Municipal qu'il devient indispensable de créer un local « atelier communal » afin que l'agent technique municipal puisse y entreposer tout le matériel dont il dispose et qu'il puisse en outre disposer d'un atelier confortable afin de pouvoir réaliser toutes les tâches dévolues à sa fonction dans de meilleures conditions.

Les Consorts MOUYSET proposent de vendre à la Commune de CAMJAC un local de stockage situé au lieu-dit « La Mouline » Commune de CAMJAC, cadastré section AP numéro 64 pour partie moyennant le prix de 15 000,00 euros.

Toutefois, les Consorts MOUYSET émettent les souhaits suivants :

- Que la Commune de CAMJAC s'engage à murer tous les accès donnant sur les bâtiments mitoyens,
- Qu'elle s'engage également à garantir le droit d'eau de source associé au captage d'eau de la source à l'identique de l'existant et de garantir le droit de passage des tuyauteries pour continuer à alimenter la maison d'habitation située au dessous restant la propriété des Consorts MOUYSET.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres,

- Donne son accord pour l'acquisition de ce bien aux Consorts MOUYSET moyennant le prix de 15 000,00 euros,
- S'engage à murer tous les accès donnant sur les bâtiments mitoyens,
- S'engage également à garantir le droit d'eau de source associé au captage d'eau de la source et de garantir le droit de passage des tuyauteries pour alimenter la maison d'habitation restant la propriété des Consorts MOUYSET,
- Et donne tout pouvoir à Mr le Maire pour signer tous les documents nécessaires et acquitter tous les frais inhérents à cette acquisition.

5 Modification des attributions de compensation de la Commune relatives au fonctionnement des gymnases

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la notification faite par Madame la Présidente de Pays Ségali Communauté, du rapport n°4 établi par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, qui s'est prononcée en faveur de la modification des attributions de compensation de la Commune relatives au fonctionnement desdits gymnases

En ce qui concerne la Commune, ces attributions de compensation s'élèvent désormais à 695,38 €.

Elles varient annuellement en fonction du nombre de collégiens camjacois utilisant les gymnases.

Le Conseil Communautaire s'est prononcé en faveur de cette modification des attributions de compensation, comme le précise le rapport n°4 de la CLECT, à la majorité des deux tiers dans le respect du cadre de la procédure libre de modification des attributions de compensation.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à adopter cette modification des attributions de compensation de la Commune pour les gymnases

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le rapport 2020 n°4 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- D'approuver la modification de l'attribution de compensation de la Commune de CAMJAC, qui s'élève à 695,38 €, pour le fonctionnement des gymnases de compétence communautaire.
- Charge Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

6 Orientations budgétaires 2021

L'impact de l'épidémie COVID 19 aura une incidence non négligeable sur le budget de notre commune, notamment par des dépenses supplémentaires (ex : achat de masques de produits spécifiques pour lavage des mains, des salles de classe, salle des fêtes aménagée en 3 cantines, salles de garderie...) et des recettes diminuées (ex : location de salles interdites en 2020 ...).

La subvention DETR 2021 est demandée uniquement pour la rénovation et extension de la Salle des fêtes de Frons, dossier prioritaire.

Des dossiers de demandes de subventions seront également déposés auprès du Conseil Départemental pour réaliser dès cette année la Sécurisation routière autour de l'Ecole avec signalisation et passages pour piétons aménagés.

Les travaux de mise en œuvre de l'opération « Cœur de Village » seront poursuivis.

7 Point sur situation sanitaire et sociale de la commune,

Mr le Maire rappelle à tous les conseillers de bien faire remonter avec la discrétion dévolue, toutes les situations sociales difficiles rencontrées sur la commune. Il remercie et invite chaque conseiller à assurer une vigilance accrue dans tous les villages et hameaux proches de chez eux.

Il rappelle qu'un registre des personnes vulnérables et isolées est mis à jour annuellement dans chaque commune à la demande de la Préfecture.

8 Travaux d'adressage : constitution des équipes pour validation listing habitants,

Il s'agit de valider les listings des futures adresses de chaque habitant de la commune.

Chaque conseiller devra compléter et valider les informations d'une trentaine de points d'adressage. Pour cela il reçoit :

- Un tableau comportant, pour chaque point d'adressage, les informations suivantes :
 - Le numéro

- Le nom de la route
 - Le lieu-dit
 - Le propriétaire de la parcelle
 - Le Numéro de plan
 - L'habitant
- Les parties de plan de la commune à étudier correspondantes

Le travail pourra se faire par binôme. L'objectif est un retour des fichiers validés pour le 15 janvier 2021.

Mr le Maire félicite cet excellent travail de préparation initié par Jean Louis Grezes-Beset.

9 Questions diverses

- Association des Aînés Los DOS CLOQUIES :

L'Assemblée Générale vient de se tenir et le bureau de l'association est démissionnaire. Avec la crise sanitaire, l'association a suspendu toutes ses activités et le bureau n'a pu être renouvelé. Le Conseil municipal se mobilisera à l'issue de la pandémie pour aider notre association du 3^{ème} âge à se réorganiser, vecteur important de lien social dans notre commune pendant de nombreuses années. Les élus souhaitent remercier dans un moment convivial le bel engagement d'un groupe de bénévoles soudés autour d'une Présidente dynamique et générateurs de beaucoup de « bien être » pour Camjac et les communes voisines et amies.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11H30 ;

Fin du compte-rendu